



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la santé publique OFSP**

Département fédéral de l'économie DFE  
**Office vétérinaire fédéral OVF**

## **NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LA GRIPPE AVIAIRE**

### **A l'attention des gérants de piscines en plein air et de terrains de camping situés aux abords de lacs, d'étangs ou de rivières**

mai 2006

La grippe aviaire s'est déclarée en Asie et s'est propagée jusqu'en Europe et en Afrique. Il s'agit avant tout d'une épizootie, qui touche principalement les oiseaux d'eau et les oiseaux domestiques. **Le risque d'être contaminé par le virus de la grippe aviaire est très faible pour les humains.**

Les virus grippaux peuvent survivre jusqu'à cinq semaines dans un environnement frais, humide et sombre. **En cas de hausse de la température et d'ensoleillement prolongé, ces virus sont très rapidement détruits.**

Même lorsque les eaux d'un lac ou d'une rivière sont contaminées par les excréments d'oiseaux infectés par la grippe aviaire, la baignade n'est dangereuse ni pour l'être humain ni pour les animaux : les éventuels virus présents dans l'eau sont très rapidement dilués, de sorte que la contamination par la baignade est peu probable. De même avaler cette eau ne présente aucun risque. **Il n'y a donc pas de raison de renoncer à se baigner à cause de la grippe aviaire.**

**Les surfaces souillées par des déjections d'oiseaux doivent être nettoyées soigneusement avec de l'eau et du savon**, et non brossées à sec, afin qu'il ne subsiste aucune poussière. Pour des raisons de protection de l'environnement, il faudra veiller à ce que l'eau de nettoyage ne se déverse pas dans des sources d'eau naturelles.

Différentes maladies peuvent être transmises par le biais des déjections d'oiseaux. **Pour éviter d'entrer en contact avec les excréments lors des opérations de nettoyage, le port de gants en plastique est tout à fait indiqué. Une fois le nettoyage achevé, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.** Les vêtements salis peuvent être lavés normalement en machine. Il n'est pas nécessaire de prendre d'autres mesures de protection.

**Pour toutes les raisons précitées, il n'est donc ni nécessaire ni judicieux de fermer des piscines ou des terrains de camping à titre préventif lorsque des oiseaux malades ou morts ont été retrouvés aux alentours, sur la rive ou dans l'eau. Il n'est pas rare de découvrir dans la nature des oiseaux sauvages malades ou morts. Cela ne doit susciter aucune crainte particulière.** Si les analyses concluaient que l'oiseau retrouvé est porteur du virus, **les autorités cantonales prendraient alors les mesures qui s'imposent.**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la santé publique OFSP**

Département fédéral de l'économie DFE  
**Office vétérinaire fédéral OVF**

## RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA GRIPPE AVIAIRE

mai 2006

- › **Ramasser les oiseaux morts trouvés dans l'eau ou sur les berges à l'aide d'un filet ou de gants en plastique**, les emballer dans un sac et les jeter avec les ordures ou les apporter au centre de collecte de cadavres.
- › **Signaler la découverte de cygnes ou d'un groupe d'oiseaux morts au vétérinaire cantonal** (par tél. au 117 ou prévenir la police de la navigation).
- › **Laver soigneusement avec de l'eau et du savon les parties du corps ayant été en contact direct avec des oiseaux malades ou morts.**
- › **Laver soigneusement avec de l'eau et du savon les surfaces ou objets ayant été souillés par des déjections d'oiseau.** Veiller à ce que l'eau de nettoyage ne se déverse pas dans des sources d'eau naturelles (pour la protection de l'environnement). Ces excréments ne doivent pas être brossés à sec, afin d'éviter que des poussières subsistent.
- › **Porter des gants en plastique lors des opérations de nettoyage puis se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.** Les vêtements salis peuvent être lavés normalement en machine.
- › **Si les nageurs sont préoccupés par la grippe aviaire, rassurez-les en leur expliquant qu'il n'y a aucune raison de renoncer à la baignade ou d'en priver leur animal de compagnie.**

Renseignements téléphoniques et informations complémentaires :

<b>Numéro d'urgence OFSP</b>	<b>031 322 21 00</b>
<b>Site Internet OFSP</b>	<b><a href="http://www.bag.admin.ch">www.bag.admin.ch</a></b>
<b>Numéro d'urgence OVF</b>	<b>031 322 22 99</b>
<b>Site Internet OVF</b>	<b><a href="http://www.bvet.admin.ch">www.bvet.admin.ch</a></b>

Office fédéral de la santé publique

Office vétérinaire fédéral